

Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Qualité en Etablissements de Santé (QES)

REFERENCE : 60SB363F

Plan de Formation**PRESENTATION DE LA FORMATION**

Année universitaire 2017-2018

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
Responsable pédagogique Agnès BASAILLE – GAHITTE / Tél : 03 85 42 43 41 IUT Chalon sur Saône agnes.basaille@u-bourgogne.fr	Assistante de formation Martine Bailly / Tél : 03 80 39 51 93 martine.bailly@u-bourgogne.fr Ingénieur de formation Emmanuel SALEUR / Tél : 03 80 39 38 69 emmanuel.saleur@u-bourgogne.fr
DESCRIPTIF DE LA FORMATION / OBJECTIFS	
<p>Former des cadres logisticiens maîtrisant la législation des produits pharmaceutiques et la politique hospitalière.</p> <p>Cette formation répond à une attente professionnelle et institutionnelle en matière de management des démarches qualité intégrant la gestion globale des risques, la sécurité, l'environnement et le développement durable des organisations dans un contexte croissant d'exigences règlementaires et de recommandations dans le cadre de la certification des établissements de santé par la Haute Autorité de Santé (HAS) et d'évaluations internes et externes sous l'égide de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).</p> <p>Les professionnels de la santé doivent, aujourd'hui, rendre des comptes pour de multiples raisons : pression des consommateurs, des médias et de l'environnement sociétal, contraintes économiques et nécessité de maîtriser les dépenses de santé, volonté forte d'informations sur la qualité des soins, exigences sécuritaires et obligations réglementaires.</p> <p>Dans cet esprit, le principal objectif de cette formation est de répondre à la première de ces dimensions en guidant les acteurs en situation de management de démarches qualité vis à vis des exigences réglementaires, des normes, des recommandations et de mettre en place les méthodes et outils d'organisation et d'amélioration des structures sanitaires et médico-sociales.</p>	
PUBLIC	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Professionnels du secteur 	
DISPOSITIFS	
<p>La formation s'adresse aux salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur plan de formation ▶ En période de professionnalisation (salariés en CDI du secteur privé) ▶ En Congé Individuel de Formation ▶ Dans le cadre du DIF ou du CPF ▶ A titre individuel 	

PRE-REQUIS

- ▶ La licence est accessible aux titulaires d'un niveau III (bac+2) : DEUG, BTS, DUT avec des connaissances de base en gestion, bureautique. L'anglais est obligatoire.
- ▶ Par validation d'acquis professionnels et personnels (VAP) pour les professionnels du secteur
- ▶ Par équivalence de diplôme (Diplômes étrangers...)

MODALITES D'ENCADREMENT / FORMATEURS

Présentiel, suivi de mémoire, suivi de stage.
La formation est dispensée par des professionnels et des enseignants, des enseignant-chercheurs de l'université de bourgogne.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ▶ Durée de la formation : 384h sur 48 jours (dont examens)
- ▶ Lieu de la formation : IUT de Chalon sur Saône
- ▶ Rythme : 3 jours par mois (mercredi, jeudi et vendredi de la 2^{ème} ou 3^{ème} semaine de chaque mois)

MOYENS TECHNIQUES

Ordinateurs, salles équipées de vidéo-projecteurs.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : retours sur expériences, exposés, visites d'établissements de santé, conférences, élaboration d'un mémoire.

SELECTION PEDAGOGIQUE

- ▶ Dates limites de dépôt des candidatures à l'IUT 21 décembre 2017 **Il est cependant vivement conseillé aux candidats de déposer leur candidature dès que possible en raison d'un nombre de places limitées.**
- ▶ Sélection pédagogique (examen des candidatures) : Infos sur <http://www-iutchalon.u-bourgogne.fr>
- ▶ Examen des candidatures sur dossier et éventuellement par entretiens personnalisés

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE**Avant d'être sélectionné**

Demande du dossier de candidature pédagogique auprès de Martine BAILLY au 03 80 39 51 93
Transmission du dossier de candidature pédagogique à martine.bailly@u-bourgogne.fr
Contactez le SEFCA au 03 80 39 51 80 pour préparer votre inscription administrative
Le SEFCA vous transmet : Un devis, un programme et un calendrier de la formation

Après acceptation pédagogique

Téléchargement du dossier d'inscription administrative (après acceptation de la candidature) : u-bourgogne.fr / Site formations / Formation tout au long de la vie / Candidatures et inscriptions / Téléchargez votre dossier d'inscription administrative
Le SEFCA transmet à votre employeur une convention de formation à retourner après signature

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Contrôle Terminal, Contrôle Continu, Examens oraux.

- ▶ **Règles de validation et de capitalisation**

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un

rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

- ▶ Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université :
- ▶ http://www.ubourgogneformation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

COMPETENCES ACQUISES

Les objectifs du diplôme sont de permettre aux professionnels des secteurs sanitaire et médico-social :

- de posséder un niveau d'expertise suffisant sur les différentes problématiques du management de la qualité, du risque, de la sécurité, de l'environnement du soin ainsi que d'une politique de développement durable des activités des établissements de santé ;
- d'acquérir des connaissances permettant de concevoir et de piloter les différents types de démarche qualité au niveau d'un établissement de santé, d'un pôle d'activité ou d'un service (soins, hébergement, médico-technique, technique, administratif).

Le titulaire du diplôme est capable de maîtriser les concepts, méthodes et outils nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'un Système de Management de la Qualité, intégrant :

- Le management en mode projet,
- L'approche processus des organisations,
- La cartographie des risques,
- L'analyse de causes et d'évènements,
- L'évaluation des pratiques professionnelles,
- La sécurité et la durabilité des organisations,
- La gestion des procédures d'évaluation interne et externe (HAS, ANESM)

Le titulaire du diplôme est capable :

- d'élaborer la politique qualité, d'en identifier les objectifs, de formaliser un programme et d'en mesurer l'avancement à partir d'indicateurs et de tableaux de bord ;
- d'identifier, analyser les exigences des référentiels normatifs en vigueur ainsi que les exigences réglementaires ;
- de piloter les processus du management de la qualité en mode projet.

Les acquis de la formation seront pour les participants de :

- connaître les enjeux de la HAS ayant pour mission d'évaluer et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients dans les établissements de santé et en médecine de ville et de l'ANESM dans l'accompagnement des établissements médico-sociaux pour la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe ;
- maîtriser les outils afférents aux démarches suscitées.

DEBOUCHES

Tout professionnel confronté à la responsabilité de la mise en place d'une démarche d'amélioration et désireux d'actualiser, élargir et renouveler ses compétences :

- Gestionnaires
- Coordonnateurs de la gestion des risques associés aux soins
- Assistant qualité des établissements de santé

EN SAVOIR PLUS

<http://sefca.u-bourgogne.fr>